

**BUREAU DE L'HABITAT**

**OPÉRATION**

**« FACADES-TOITURES »**



# **SOUTENIR**

## **L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

**Ce programme est financé par la Commune de VILLARD SAINT PANCRACE**

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



# AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE VALORISEZ

## VOTRE PATRIMOINE

L'opération « **Façades-Toitures** » est une campagne de **ravalement des façades, de rénovation de couverture de toitures**, initiée par votre commune.

### DES TRAVAUX RÉUSSIS



Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

A VILLARD SAINT PANCRACE, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades, de réfection des toitures peuvent bénéficier de **subventions très incitatives**.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un **cadre de vie attrayant** et de **soutenir l'activité du bâtiment**.

**Le bureau de l'habitat** met à votre disposition une chargée d'opération qui va vous aider à définir votre projet de travaux pour la rénovation de l'intérieur de votre logement (**travaux d'économies d'énergies, d'adaptation du logement à l'âge et au handicap, la rénovation globale d'un logement, la rénovation d'un logement locatif à l'année...**) et vous accompagne dans **le montage de vos dossiers de demande d'aides financières**.

La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Venez le rencontrer lors des permanences en mairie.



## POUR EN BÉNÉFICIER

- ➔ Les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en Conseil Municipal.
- ➔ Les immeubles doivent être visibles du domaine public, situés en zone UA du PLU pour l'opération façades-Toitures **ou** sur la totalité de la commune pour le Bureau de l'Habitat.
- ➔ Les travaux doivent être réalisés par des entreprises qualifiées.
- ➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés

## SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- ➊ **Prise de contact avec la chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud (voir au verso)**
- ➋ **Déclaration de vos travaux en Mairie**
- ➌ **Demande de devis**
- ➍ **Dépôt d'une demande de subvention complète via la chargée d'opération**
- ➎ **Présentation de votre demande en commission d'attribution des aides**
- ➏ **Réalisation des travaux après accord de subvention**
- ➐ **Paiement de la subvention**



L'animation de cette opération est assurée par SOLIHA Alpes du Sud. Vous obtiendrez gratuitement, auprès de votre chargé d'opération, des renseignements concernant :

- **L'opération « Façades-Toitures »** et ses subventions,
- Les aides de pour les **travaux d'aménagement intérieur, d'économie d'énergie, d'adaptation du logement** à l'âge et au handicap.



Nous pourrions éventuellement vous orienter vers un de nos partenaires du Réseau Habitat et Energie, si votre projet le nécessite.

**Les permanences 2022 sont assurées  
SUR RENDEZ VOUS  
les jeudis matin de 9h30 à 12h en mairie**

**24 février 2022**

**31 mars 2022**

**28 avril 2022**

**20 mai 2022**

**19 juin 2022**

**7 juillet 2022**

**11 août 2022**

**15 septembre 2022**

**13 octobre 2022**

**10 novembre 2022**

**Uniquement sur Rendez-vous au :  
04 92 21.05.27**



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?**

**CONTACTEZ-NOUS AU 04.92.51.89.06  
Florence BASSET/GIRAUD-TELME (votre chargée d'opération)  
f.giraud-telme@soliha.fr**

**SOLIHA Alpes du Sud**

Les Fauvettes II – 1 rue des Marronniers  
05000 GAP

**soliha.fr**